

# Un fonds activiste s'en prend à des décisions d'Altice sur SFR

Par latribune.fr | 19/06/2017, 16:08 | 452 mots



CIMA, qui ne précise pas le montant de sa participation dans SFR, avait déjà contesté fin 2016 devant le régulateur des marchés les modalités d'une offre publique d'échange entre Altice et SFR. (Crédits : Philippe Wojazer) Le fonds activiste CIMA, actionnaire minoritaire de SFR, a déposé une plainte visant plusieurs décisions prises par le groupe de Patrick Drahi dans le cadre de l'absorption de l'opérateur dans lesquelles il voit des "conflits d'intérêts", a-t-on appris lundi.

Le fonds activiste CIMA, actionnaire minoritaire de SFR, a une nouvelle fois sorti les armes. Celui-ci a déposé une plainte visant plusieurs décisions prises par le groupe Altice dans le cadre de l'absorption de l'opérateur dans lesquelles il voit des "*conflits d'intérêts*", a-t-on appris lundi. La plainte qui " *vise trois faits distincts*", a été déposée vendredi devant le tribunal de grande instance (TGI) de Paris, a expliqué à l'AFP Julien Visconti, conseil de CIMA, confirmant des informations des *Echos*.

"*La gestion de SFR depuis l'arrivée d'Altice à son capital est régulièrement entachée de conflits d'intérêts*", a estimé Julien Visconti. Racheté en 2014 par Altice, le groupe du milliardaire français Patrick Drahi, SFR doit voir son identité disparaître d'ici la mi-2018 pour prendre le nom de sa société mère. L'abandon de la marque SFR est l'une des trois décisions visées par la plainte de CIMA, qui estime que cette substitution a "*nécessairement*" été effectuée au profit de Patrick Drahi, en tant que détenteur de la marque Altice.

# Redevances et amende

SFR devrait verser des redevances à Patrick Drahi pour l'usage de la marque Altice à l'issue de trois ans. Autre action visée, le fait que SFR a pris sa part dans le règlement d'une amende de 80 millions d'euros à l'Autorité de la concurrence, qui reprochait à l'opérateur et Altice d'avoir engagé trop vite leur rapprochement. Les auteurs de la plainte estiment que c'était exclusivement à Altice de payer.

Enfin, la plainte vise le déménagement du siège de SFR dans des locaux appartenant à Patrick Drahi, leur loyer étant plus élevé que leurs précédents bureaux. L'opérateur doit quitter courant 2017 les locaux qu'il loue à Saint-Denis pour s'installer un immeuble du programme Qu4drans, dans le sud de Paris, et devrait être suivi par les collaborateurs d'Altice Media Group.

# Un fonds contestataire

*"Les opérations qui seraient évoquées dans cette plainte ont été traitées en parfaite légalité et dans le respect des règles de gouvernance applicables", a souligné un porte-parole de SFR contacté par l'AFP. "Deux des points évoqués avaient fait l'objet de questions écrites déposées par le fonds CIMA à l'assemblée générale de SFR Group, auxquelles il avait été répondu de manière précise et complète sans susciter aucune réserve de la part du fonds activiste luxembourgeois CIMA", a-t-il ajouté.*

CIMA, qui ne précise pas le montant de sa participation dans SFR, avait déjà contesté fin 2016 devant le régulateur des marchés les modalités d'une offre publique d'échange entre Altice et SFR.

(avec AFP)